

4 En période difficile l'effort doit être réparti, plusieurs communes n'ont pas hésité à réduire l'indemnité des élus. Nous ne demandons pas que les élus de l'exécutif exercent leurs responsabilités gratuitement comme c'est le cas à notre CDC Les Coteaux Bordelais. Le montant global des indemnités plus charges s'élève à 63 700 € ces indemnités sont réparties entre 9 élus du groupe majoritaire et sont au maximum prévu par la loi, 16% de réduction serait un effort appréciable. >> **Economie attendue : 10 000 €**

5 Plan d'économie sur l'école de musique. Notre intention n'est pas de remettre en question l'apprentissage de la musique mais nous trouvons inéquitable une charge de 60 000 € l'an pour l'école de musique alors que l'ensemble des associations se partagent 17 000 € de subventions.
>> **Objectif d'économies à réaliser : 11 000 €**

Ce plan d'économies de 100 000 € n'est certes pas suffisant, il faut aussi que les projets d'investissement reposent sur des recettes certaines (l'exemple de la ludothèque intercommunale dont les loyers devaient participer au remboursement de l'emprunt dédié à la rénovation de la maison de CADOUIN illustre bien la légèreté des prévisions financières, cette activité ayant finalement choisi de s'installer à TRESSES SEGUINIE).

Pour économiser des frais financiers **ne pas intégrer le préfinancement de la TVA dans les prêts à long terme**, le préfinancement à court terme est désormais gratuit par l'intermédiaire de la caisse des dépôts, et consacrer prioritairement ces remboursements de TVA au désendettement.

Toujours pour faire des économies, la **coopération intercommunale** doit être approfondie en mutualisant des charges et des investissements.

Enfin, avoir **une autre vision du débat démocratique** en reconnaissant l'utilité de commissions municipales d'où pourraient émerger des propositions profitables à l'intérêt général.

La présente publication est entièrement financée par les conseillers d'opposition Christel LE DIVELEC, Francis MASSE, Vincent GIBELIN, Nathalie PAPET, Gérard SEBIE, ce qui n'est pas le cas des publications municipales, mensuel et magazine financés par le budget de la commune toujours sans droit d'expression de l'opposition représentant 46% de l'électorat.

*Pour nous joindre : elus.opposition.pompignac@gmail.com
Tél. 06 13 22 24 31 / 06 07 66 67 25.*

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AU CHEVET DE NOTRE COMMUNE !

- COMMUNIQUÉ DES ÉLUS DE L'OPPOSITION -

Un rapport de 20 pages sur la situation financière de la commune à fin 2013 a été publié le 2 juin 2015 par la Chambre Régionale des Comptes et nous a été présenté au conseil municipal du 24 juin dernier.

Que lit-on dans ce rapport ?

Avec rondeur et pédagogie ce rapport démontre que la commune de POMPIGNAC est trop endettée, ses ressources financières sont insuffisantes, les prévisions de recettes sont trop dépendantes de ventes foncières incertaines.

- > Dans le budget principal, l'accroissement des emprunts entre 2009 et 2013 passe de 1,8 millions à 7,9 millions d'euros, soit 2953 €/habitant contre 724 €/habitant pour la moyenne des communes de même strate
- > Tous budgets confondus hors station d'épuration l'ensemble des emprunts s'élevait à 10,5 millions d'euros fin 2013
- > Fin 2013 le fonds de roulement ne couvrait que 8 jours de décaissement
- > Le décalage entre la capacité théorique de se désendetter et la moyenne résiduelle des emprunts est porteur de tensions
- > Les prévisions de recettes se sont révélées approximatives dans un passé récent, les projections doivent être faites avec prudence
- > Les marges de manœuvre financières du budget principal restent limitées dans la mesure où l'épargne brute de gestion courante ne permet de se désendetter qu'au terme de 20 ans alors que la durée moyenne de ses emprunts s'établit à 15 ans et demi
- > Entre 2009 et 2013 la part de capitaux propres dans l'ensemble des capitaux passe de 84,81% à 62,72% et inversement les capitaux empruntés de 15,19% à 37,27%

Compte-tenu de ce qui précède la Chambre régionale des Comptes préconise l'arrêt du recours à l'emprunt.

Face à ces observations et bien d'autres contenues dans le dossier de la CRC le maire déclare sans scrupules **«Ce rapport nous est favorable»**.

Nous pensons avec un peu moins d'hypocrisie que **«CE RAPPORT NOUS RAPPELLE À L'ORDRE»** sur la gestion périlleuse de la commune.

Interrogeons-nous aussi pourquoi, après avoir été contrôlé en 2012 POMPIGNAC est l'une des 59 collectivités contrôlées en 2014 sur les 7000 collectivités d'Aquitaine et Poitou-Charentes.

Si la situation était favorable, M. le maire ne proposerait pas quelques solutions pour redresser la situation :

- > Augmenter les bases fiscales, comprendre augmenter le nombre de foyers fiscaux avec l'augmentation de la population qui en découle. Cette solution générera d'autres besoins et est contraire aux discours de 2008 et 2014 qui proclamaient haut et fort que POMPIGNAC devait rester une commune rurale.
- > Augmenter les produits courants (restaurant scolaire, bus, école de musique, services divers, etc...).
- > Vendre du patrimoine foncier, cette solution semble inévitable à condition que les recettes récupérées servent en priorité au désendettement, sinon la préconisation de la CRC de ne pas dépasser le seuil des 37% de capitaux empruntés ne serait pas respectée.
- > Sans le dire clairement, augmenter la fiscalité locale comme le suggère la CRC.

Comment notre commune en est-elle arrivée à cette situation ?

Entre 2009 et 2013 la quête d'admiration est passée avant l'appréciation des capacités financières de la commune, résultat : 46% des dépenses d'équipement ont été concentrées sur un seul ouvrage, 75% du budget culture + sports et loisirs est consacré annuellement à l'école de musique, des opérations foncières ont été menées sans professionnalisme, les investissements ont fait l'objet de dépassements successifs.

Les effets de ce rapport sur le budget 2015 et les suivants

Lors du vote du budget 2015 le 9 avril dernier, le maire avait déjà eu plusieurs échanges avec la Chambre Régionale des Comptes et connaissait une grande partie de ses observations et préconisations, ça ne s'est pas traduit dans le budget. Aucun plan de désendettement n'a été engagé, 200 000 € de nouveaux emprunts sont programmés sur 2015, 880 000 € d'emprunts à court terme seront nécessaires si les hypothèses de recettes foncières ne se réalisent pas dans l'année, l'excédent de fonctionnement ne couvre que 40 % des annuités d'emprunts alors que la norme minimum voudrait une couverture à hauteur de 100%.

Pour nous élus d'opposition qui n'avons pas approuvé le budget 2015, la combinaison dette trop élevée, ressources financières insuffisantes, recours à l'emprunt à éviter, baisse des dotations de l'état est une énigme difficile à résoudre alors qu'il faut répondre à des urgences en matière d'investissement. Reconstruction urgente de bâtiments vétustes, (maison des arts et loisirs, dojo, bibliothèque), mise en sécurité et restauration de la propriété de CADOUIN, mise aux normes handicapés des bâtiments publics, voies communales dégradées.

Bien que la marge soit étroite, nous pensons que le budget fonctionnement doit dégager plus d'excédents afin de mieux alimenter le remboursement de la dette. À cet effet, nous voulions exposer des pistes lors du conseil budgétaire 2015 (pistes vite écartées par le Maire en nous empêchant de les exposer totalement).

- 1** Orientation des particuliers et des services communaux vers la déchetterie SEMOCTOM de TRESSES et dénonciation définitive du contrat de prestation de service VEOLIA >> **Économie attendue : 45 000 €**
- 2** Publications, dépenses 2014 : 13 778 €, budget 2015 : 40 000 €, soit une augmentation de 290% c'est inacceptable pour une commune de 2 800 habitants >> **Économie à prévoir : 20 000 €**
- 3** Transfert de l'agence postale et l'ADMR vers d'autres locaux communaux afin de libérer les 2 locaux commerciaux de la galerie marchande >> **Recettes locatives possibles : 14 000 €**